

Développement industriel et régional—Loi

notamment dans l'Ouest du Canada. Pour ces raisons, nous avons essayé d'accélérer l'étude du projet de loi. Toutefois, nous comptons bien exercer une surveillance sur le projet de loi et sur le système lorsqu'il sera adopté. Je crois comprendre qu'il le sera le 1^{er} juillet. Quand je songeais à tous les efforts que nous avons déployés en comité, je n'ai pu m'empêcher de rire à la pensée de ce qui arriverait si nous avions apporté des changements en comité; on aurait peut-être eu à modifier les formules, etc., etc.

Cela dit, j'aimerais me concentrer sur l'essentiel du projet de loi. Cette mesure indique que pour obtenir de l'aide, il faut faire partie d'un des quatre groupes. On se mérite plus d'aide si on fait partie du quatrième groupe, un peu moins dans le troisième et ainsi de suite jusqu'au premier. Elle est fondée sur un indice de développement, ce qui à mon avis constitue une innovation dans le système. L'indice est fondé sur le niveau de revenu par tête d'habitant, le niveau d'emploi dans le district et la capacité de la province dans laquelle le district est situé de lever des impôts. Comme je l'ai déjà dit en comité, c'est un problème pour la Colombie-Britannique où le niveau du revenu par habitant est plus élevé. Le salaire hebdomadaire moyen dans cette province est de \$464.15 comparativement à \$341.66 à Terre-Neuve. Nous comptons plus de syndiqués. Nos syndicats ont obtenu de meilleurs salaires.

● (1115)

Étant donné les règles énoncées dans le projet de loi, certaines régions auront plus de difficulté à répondre aux critères leur permettant d'appartenir à un groupe de catégorie supérieure et donc à recevoir une aide accrue. Les districts d'une province seront classés «en tenant compte... de l'assiette fiscale de la province». L'Alberta possède un fonds du patrimoine, etc. Les hauts fonctionnaires du ministère m'ont dit, en me remettant certains documents, qu'ils tentent de rationaliser ces règles. D'après moi, il sera difficile de le faire. Il nous faudra revoir ce projet de loi dans un an environ pour voir si l'indice de développement donne les résultats escomptés.

Le ministre ne sait peut-être pas quels genres de problèmes existent dans ma région de l'Ouest du pays. Je vais prendre quelques minutes pour m'expliquer. Le jeudi 23 juin 1983, le *Sun* de Vancouver titrait: «Federal red tape the only product in Port Alberni». L'article traite de l'ancien Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre en vertu duquel Port Alberni est une région désignée. L'article précise que la ville devait recevoir un cadeau de 15 millions de dollars à Noël. Six mois plus tard, le taux de chômage atteint toujours 20 p. 100 et les dirigeants locaux essaient encore de défaire le nœud administratif qui protège ce cadeau de 15 millions de dollars. Je crois qu'ils n'en ont reçu que 1.4 million et, seuls, 133 emplois faiblement rémunérés ont été créés.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, le PAIM fait partie des programmes prévus dans le projet de loi. Cela est très intéressant parce que le premier paragraphe de l'article de journal dit:

C'est un programme du gouvernement fédéral conçu en fonction de l'industrie manufacturière de l'Est qui ne fonctionne pas dans les bois de l'Ouest.

Cela illustre le genre de problèmes qui surgissent lorsqu'on veut étendre l'expansion industrielle aux différentes régions du Canada. Port Alberni sur l'île de Vancouver, est un endroit enchanteur. C'est une ville qui dépend essentiellement de MacMillan Bloedel, le principal employeur. Cette société pro-

cede à l'automatisation de ses opérations et à l'implantation de nouvelles technologies dans son usine. Depuis avril 1981, 2,000 emplois ont disparu ce qui, avec la récession, a créé de graves problèmes.

Beaucoup d'autres emplois dans cette collectivité relèvent du secteur des services qui gravitent autour du principal employeur, l'industrie forestière. Le PAIM devait aider cette région. Toutefois, au lieu de recevoir 15 millions de dollars, elle n'en a reçu que 1.4 millions qui ont servi à créer 133 emplois temporaires rémunérés à raison de \$175 par semaine, ce qui n'est quand même pas un salaire à tout casser.

Il est intéressant de constater ce qui se produit dans la collectivité. L'exemple de Port Alberni a son pareil dans toutes les régions du Canada. Le directeur local de la main-d'œuvre a dit que 2,400 personnes touchaient des prestations d'assurance-chômage. Il y en a 2,000 autres qui ont épuisé leurs droits à cette assurance ou qui reçoivent des prestations d'aide sociale ou de bien-être. Il y en a encore 1,400 qui ne travaillent qu'à temps partiel. Or, la main-d'œuvre active ne compte que 13,000 personnes. C'est la situation typique de nombreuses villes dans diverses régions du Canada.

On a demandé à une femme d'affaires, Paula Anderson, de commenter la situation. Elle a répondu:

Nous ne pouvons implanter des industries manufacturières ici. Nous ne sommes pas situés dans le cœur industriel de l'Ontario mais sur l'île de Vancouver et il faut tenir compte de cet élément avant de songer à attirer de nouvelles industries. Nous voulons que le programme s'étende aux industries primaires.

C'est là une lacune du projet de loi. Examinons maintenant l'indice de développement. Le ministre a bien voulu permettre à ses hauts fonctionnaires de nous fournir la liste de toutes les circonscriptions qui seront admissibles à l'aide prévue pour chacun des quatre groupes. J'ai cette liste devant moi, mais j'ai de la difficulté à la comprendre. Je sais que la répartition est censée être juste mais je sais aussi que la circonscription québécoise de Mount Royal appartient au groupe II. Qui représente cette circonscription, monsieur le Président? La circonscription de Saint-Henri-Westmount appartient aussi au groupe II. Je suis certain que cette décision a été prise en fonction d'une norme objective mais les circonscriptions de Regina-Est et de Regina-Ouest appartiennent au groupe I. La circonscription d'Athabasca dans le nord de l'Alberta appartient au groupe I. Autrement dit, ces dernières circonscriptions appartiennent à un groupe bénéficiant d'une assistance moindre que les deux circonscriptions urbaines de Montréal. Une partie de la circonscription de Comox-Powell River appartient au groupe I. Je n'y suis jamais allé mais c'est là une autre région comparable à Port Alberni, qui appartient au groupe II.

● (1120)

Le problème tient au fait que l'on prévoit, et c'est peut-être vrai, que le programme sera plus avantageux pour la région manufacturière de l'Est et celle du centre que pour les autres régions. Voilà le problème auquel se heurte Port Alberni quand elle tente de prendre de l'expansion. Ce n'est pas un problème facile à résoudre. Comment Port Alberni réussira-t-elle à attirer des industries quand toute son économie dépend des ressources? Bien sûr, voilà une partie de la réponse, mais je tiens à signaler que certaines régions ne bénéficieront pas du programme autant qu'elles le devraient à notre avis.

Il importe de signaler que dans une entrevue réalisée par le *Sun* de Vancouver avec les représentants de la Organization of